



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Leaders pour la réussite des élèves  
Responsables de la Majeure Haute Spécialisation au sein des conseils scolaires

**EXPÉDITEURS :** Ginette Plourde, directrice  
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

Richard Franz, directeur par intérim  
Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans

**DATE :** le 4 novembre 2009

**OBJET :** **Changements et clarifications concernant la politique relative à la Majeure Haute Spécialisation**

---

Vous avez récemment été informés des changements à la politique du programme de la Majeure Haute Spécialisation, notamment en ce qui concerne le nombre requis de crédits en éducation coopérative. La communication selon laquelle le nombre de crédits en éducation coopérative est passé de deux à un, auquel s'ajoute un crédit de spécialisation de la majeure, a été prématurée. En effet, étant donné la valeur de l'éducation coopérative pour l'exploration d'un secteur d'activité particulier et l'expérience du milieu de travail, le ministère de l'Éducation réitère l'exigence selon laquelle les élèves doivent obtenir deux crédits en éducation coopérative pour recevoir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario portant le sceau rouge de la majeure.

À partir des commentaires des conseils scolaires et des écoles ayant mis en œuvre la majeure au cours des trois dernières années, nous avons apporté deux changements à la politique et avons clarifié deux points relativement aux procédures de mise en œuvre qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Voici un résumé des changements à la politique :

1. Le premier changement à la politique touche l'exigence selon laquelle tous les élèves inscrits à la majeure doivent obtenir au moins deux crédits en éducation coopérative au moyen d'un stage dans leur secteur d'activité, qui doivent être reliés aux crédits de spécialisation de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année de l'ensemble de crédits de la majeure. Cette exigence a été élargie pour permettre aux élèves de relier leurs crédits en éducation coopérative à un des 8 à 10 crédits de l'ensemble de crédits requis pour une majeure, le stage devant toujours correspondre au secteur d'activité de la majeure. Ce changement élargira la période prévue pour la planification des stages étant donné que les crédits en éducation coopérative doivent toujours être obtenus en même temps ou après la fin du cours en rapport avec le stage.
2. Le deuxième changement à la politique concerne les crédits de l'ensemble de crédits dans le secteur de la construction pour les élèves de la destination marché du travail. L'exigence du cours de mathématiques de 12<sup>e</sup> année en tant que crédit d'appui dans l'ensemble de crédits en construction dans l'itinéraire d'études du marché du travail, a été remplacée par le cours de français en 11<sup>e</sup> année. Le nombre de crédits requis demeure toutefois le même, soit dix crédits pour tous les itinéraires d'études.

Les élèves de l'itinéraire d'études du marché du travail qui sont inscrits dans la majeure en construction ne seront plus tenus d'obtenir le cours de mathématiques 12<sup>e</sup> année dans leur ensemble de crédits toutefois ces élèves devront compléter une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) dans le cours de français de 11<sup>e</sup> année. Les élèves inscrits à une majeure en construction qui sont actuellement en 12<sup>e</sup> année n'auront pas à compléter d'AAC en français 11<sup>e</sup> année. Cependant, à partir de septembre 2009, tous les élèves de 11<sup>e</sup> année inscrits à la majeure en construction de l'itinéraire du marché du travail devront compléter une AAC dans le cadre du cours de français de 11<sup>e</sup> année.

Outre ces changements à la politique, nous offrons les clarifications suivantes aux conseils scolaires et aux écoles au sujet du suivi des élèves et de l'octroi du DESO portant le sceau de la majeure.

1. Les élèves inscrits à une majeure peuvent obtenir les crédits de spécialisation de la majeure à une école hôte et les autres composantes à leur école d'origine. Dans cette situation, il revient à la directrice ou au directeur de l'école d'origine de veiller à ce que toutes les composantes requises de la majeure aient été remplies avec succès pour que l'élève puisse recevoir son diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec le sceau rouge de la majeure. Dans le cas où ni l'école d'origine ni l'école hôte ne peuvent offrir le reste des composantes requises, la directrice ou le directeur de l'école d'origine émettra à l'élève un relevé de la majeure « partiellement complété » dressant la liste des composantes réussies du programme.
2. Les élèves peuvent obtenir une composante du programme de la majeure (p. ex., une certification ou un crédit de 11<sup>e</sup> année de l'ensemble des crédits) dans une année antérieure; toutefois, cette composante sera inscrite au relevé de la majeure de l'élève ainsi qu'au Relevé de notes de l'Ontario de l'élève avec un « H » dans la colonne des notes uniquement quand l'élève sera inscrit au programme de la majeure en 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année.

Ces changements et ces clarifications donneront aux conseils scolaires et aux écoles la flexibilité nécessaire pour la mise en œuvre de leur Majeure Haute Spécialisation de manière à répondre aux besoins de tous les élèves intéressés, tout en préservant les caractéristiques du programme. Le ministère de l'Éducation continue de vous aider à mettre en œuvre les cinq composantes requises de la majeure. Veuillez communiquer avec Irène Charette pour obtenir de l'aide supplémentaire.

Ginette Plourde

Richard Franz

- c. c. Raymond Théberge, sous-ministre adjoint, Division de l'éducation en langue française, de l'éducation des Autochtones et de la recherche  
Mary Jean Gallagher, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves  
Grant Clarke, sous-ministre adjoint par intérim, Division de l'apprentissage et du curriculum  
Sue Durst, directrice, Direction des politiques relatives au curriculum et à l'évaluation  
Kit Rankin, directrice, Direction des services régionaux  
Didier Pomerleau, chef, Unité du continuum de l'apprentissage en langue française  
Sandra Bickford, chef par intérim, Direction des politiques stratégiques en matière de réussite des élèves et d'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans  
Agentes et agents d'éducation, bureaux régionaux, responsables de la Majeure Haute Spécialisation